Ouverture de la campagne de bourse des collèges 2020-2021

La campagne de bourse des collèges 2020-2021 est ouverte du :

1^{er} septembre au 15 octobre 2020

La demande se fait <u>prioritairement en ligne</u>, en se connectant au portail Scolarité-Services, à l'aide de votre compte **EDUCONNECT.**



Intérêts de la demande en ligne :

- Une seule demande de bourse pour tous les enfants scolarisés dans le même collège.
- Une seule demande de bourse pour toute la scolarité de vos enfants au collège : en donnant votre consentement pour l'actualisation de vos données fiscales.
- La **fiabilité des données** : la récupération de vos données fiscales nécessaires à l'instruction du dossier se fait automatiquement dès lors que vous avez renseigné les références de votre avis d'imposition.
- La possibilité de connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

IMPORTANT

Seul le responsable légal défini comme tel dans la base élève peut accéder au téléservice ; c'est le responsable légal financier (celui qui paye la demi-pension et effectue la demande de bourse) ; dans ce cas, le deuxième responsable ne pourra plus faire de demande en ligne.

En cas de double demande, une en ligne et l'autre en version papier, il sera demandé aux responsables de se mettre d'accord (par écrit) car une seule demande de bourse peut être présentée pour un même enfant.

Vous trouverez sur le site : https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college :

- un tutoriel pour effectuer la demande de bourse en ligne,
- les informations sur la demande de bourse, les plafonds de ressources et les montants des bourses
- un simulateur de bourse.

En cas de difficulté de connexion, merci de prendre contact avec le Collège, Service de gestion : 02 62 53 53 88. Une aide vous sera apportée.

La Principale,